



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Creation

Question écrite n° 47573

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'ACCRE qui a été purement et simplement supprimée, pour l'année 1997, dans le cadre de la maîtrise du déficit budgétaire. Cette décision est inacceptable car elle détruit tout esprit d'entreprendre. Il lui rappelle que cette aide avait permis la création d'environ 30 000 entreprises en 1996 et que, dans un pays qui compte plus de 4 millions de chômeurs, cela est loin d'être négligeable. Il lui demande donc, d'une part, les mesures qu'il envisage de prendre en faveur des chômeurs créateurs d'entreprise, et d'autre part, de bien vouloir maintenir cette aide pour 1997.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47573

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 357